

Commune de VAUX-SUR-MER

Décision n° 2023/25/D

**DÉCISION DU MAIRE
TARIFS MUNICIPAUX****01/09/2023****Cantine, accueils péri et extra scolaires**

Le Maire de la commune de Vaux-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2020/06.16/01 en date du 16 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, par délégation, de fixer dans la limite de 1 000€ unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, de manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant qu'il convient de prévoir, afin de responsabiliser les familles, une majoration en cas de non réservation,

ARRÊTE,**ARTICLE 1^{er}** : Les tarifs de la cantine, des accueils périscolaires et extrascolaires sont fixés comme suit, à compter du 1er septembre 2023 :

CANTINE					
Une majoration de 2 €/jour est appliquée en cas de non réservation.					
	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	ADULTES		
Enfants domiciliés à VAUX SUR MER	2,60 €	2,70 €	5,50 €		
Enfants domiciliés HORS COMMUNE	3,10 €	3,20 €	5,50 €		

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES					
Les enfants sont accueillis en garderies périscolaires le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h.					
Les tarifs ci-dessous s'appliquent à la demi-heure, toute demi-heure entamée est due.					
Une majoration de 2 €/jour est appliquée en cas de non réservation.					
	CAF/MSA				
	PLEIN TARIF 1/2 h	QF >860 1/2 h	QF 701-860 1/2h	QF 0-700 1/2h	GOÛTER
Enfants domiciliés à VAUX SUR MER	0,70 €	0,49 €	0,39 €	0,28 €	0,40 €
Enfants domiciliés HORS COMMUNE	0,90 €	0,63 €	0,50 €	0,36 €	0,50 €

ACM 3-14 ANS vacances + mercredis

Les enfants sont accueillis en péri ACM le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 19h et les tarifs s'appliquent à la demi-heure, toute demi-heure entamée est due.

Une majoration de 2 €/jour est appliquée en cas de non réservation.

Enfants domiciliés à VAUX SUR MER	Journée+Repas + goûter	1/2 Journée	REPAS - 6 ans révolus	REPAS + 6 ans	PÉRI ACM 1/2h
VAUX SUR MER PLEIN TARIF	17,50 €	8,75 €	2,60 €	2,70 €	0,70 €
VAUX SUR MER CAF	12,25 €	6,13 €	2,60 €	2,70 €	0,49 €
VAUX SUR MER QF 701-860	9,63 €	4,81 €	2,60 €	2,70 €	0,39 €
VAUX SUR MER QF 0-700	7,00 €	3,50 €	2,60 €	2,70 €	0,28 €
SORTIE EXCEPTIONNELLE	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE ≤ 15€	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE >15€≤ 23€	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE >23€≤ 49€	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE >49€	
	5,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	
Enfants domiciliés HORS COMMUNE					
HORS COMMUNE PLEIN TARIF	22,75 €	11,40 €	3,10 €	3,20 €	0,90 €
HORS COMMUNE CAF	15,93 €	7,98 €	3,10 €	3,20 €	0,63 €
HORS COMMUNE QF 701-860	12,51 €	6,27 €	3,10 €	3,20 €	0,50 €
HORS COMMUNE QF 0-700	9,10 €	4,56 €	3,10 €	3,20 €	0,36 €
HORS COMMUNE SORTIE EXCEPTIONNELLE	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE ≤ 15€	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE >15€≤ 23€	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE >23€≤ 49€	COÛT DE REVIENT DE LA SORTIE >49€	
	7,50 €	15,00 €	22,50 €	30,00 €	

Article 2 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2022/31/D en date du 6 décembre 2022.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des délibérations du conseil municipal, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et transmis à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Rochefort.

Fait à Vaux-sur-Mer, 07 juillet 2023.
Le Maire,
Patrice LIBELLI



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017 - 211704614 - 2023 07 / 07 -- 2023-280 -- DE

Certifié exécutoire

Accusé de Réception Préfecture : Reçu le : 07 / 07 / 2023

Affiché le 07 / 07 / 2023

